



# CAUSSOU *infos*



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 78 – Décembre 2017

## **Edito**

Les premiers jours de novembre nous ont fait passer sans transition d'un été tardif à un hiver précoce.

Ainsi, le 11 novembre, c'est sous la pluie que nous avons commémoré l'armistice de 1918 et rendu hommage à nos morts de toutes les guerres. Malgré le mauvais temps, nous étions plus d'une vingtaine pour cette petite cérémonie.



Trois semaines plus tard, la neige arrivait brusquement et en abondance. L'hiver est donc bien là. Souhaitons qu'il ne soit pas trop long... sauf dans les stations de ski !

Mais pour l'instant, les esprits sont aux préparatifs des fêtes de fin d'année. Alors « cadun à soun oustal » et tombe la neige !

Joyeux Noël, bonnes fêtes de fin d'année 2017 et « à l'an qué ven » pour de nouvelles informations municipales

Maurice Calmein

## Brèves

### La circulation routière à Caussou

#### VITESSE LIMITÉE



Si la traversée de Paris a donné lieu à un film, celle de Caussou a fait l'objet d'une étude du service de la voirie départementale, à la demande du maire de Caussou.

Cette étude a duré 8 jours, du 9 au 16 mai dernier. Elle a été réalisée à l'aide d'un dispositif automatique de comptage installé sur la place St Jean Baptiste, en bordure de route.

Les résultats :

- 1.015 véhicules ont traversé Caussou soit 127 par jour en moyenne.
- 49,7 % des véhicules roulaient à moins de 30 km / heure. Près d'un véhicule sur deux a donc respecté la limitation de vitesse. Mais près d'un sur deux aussi (49,9 %) roulait à une vitesse comprise entre 31 et 50 km / heure.
- 0,5 % des véhicules sont passés à une vitesse comprise entre 51 et 70 km / heure. Notons quand même que 100 % des véhicules lourds ont circulé à moins de 30 km / heure.

Nous retiendrons de cette étude que 50,2 % de l'ensemble des véhicules étaient en infraction par rapport à la limitation de vitesse à 30 km / heure, soit une moyenne de 64 infractions par jour. Un petit effort de chacun devrait permettre d'améliorer cette situation.



### Caussou fleuri !



Pour la troisième année consécutive, notre village a été distingué par le jury du concours départemental des villages fleuris.

Le 20 novembre à Foix, le maire s'est vu remettre par Henri Nayrou un diplôme pour le village, une plante et un bon d'achat de 82 € pour les fleurs de l'année prochaine. Et le Président du Conseil Départemental demandait que ses félicitations soient aussi transmises aux habitants de Caussou qui, en fleurissant leurs maisons, ont contribué à l'obtention de ce prix. Voilà qui est fait. Bravo à tous !

### Cimetière

Un container étant à disposition à l'entrée du cimetière, merci de ne pas jeter d'herbes et détritrus dans le pré situé en dessous.



### Permis de conduire et carte grises : Guichets fermés

Depuis le 6 novembre, les guichets des permis de conduire et des cartes grises sont définitivement fermés dans les préfectures.

Les démarches se font désormais uniquement par Internet sur les sites gratuits et sécurisés suivants :

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)



## Cartes d'identité et passeports : Ça change aussi !

Pour les pièces d'identité, il faut désormais se rendre à la mairie d'Ax-Les-Thermes, sur rendez-vous (Tél. 05.61.64.20.21 - e-mail: [mairie-ax-les-thermes@wanadoo.fr](mailto:mairie-ax-les-thermes@wanadoo.fr)) aux moments suivants :



- Lundi de 16 h à 18 h
- Mardi matin
- Mercredi de 16 h à 17 h 30
- Jeudi après midi
- Vendredi de 16 h à 17 h

Nota Bene :

- La mairie de Caussou fournit un service intermédiaire (remise de l'imprimé de demande, information sur les pièces à fournir, aide à la saisie sur Internet)
- Un photomaton existe dans le hall du Casino
- Pour les personnes qui ont accès à Internet, la saisie se fait sur la plateforme <https://passeport.ants.gouv.fr/vos-démarches> ou [service-public.fr](http://service-public.fr) rubrique « Papiers citoyenneté ».
- Pour les autres, la maison du service public (à la poste d'Ax-Les-Thermes) met à disposition un ordinateur connecté à Internet et une aide par les agents de la poste.

## Bientôt le recensement, comptez-vous !

Le recensement de la population française s'effectue maintenant non plus en même temps dans toute la France mais par roulement dans les régions. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête exhaustive tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

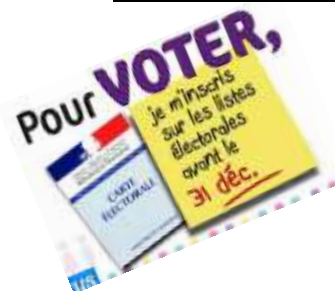


Pour Caussou, le recensement se fera à partir du jeudi 18 janvier 2018. Notre agent recruteur, en l'occurrence Sandrine DERAMOND, passera dans toutes les résidences principales du village pour expliquer la marche à suivre. Une information plus complète sera diffusée début janvier.

## Inscriptions sur les listes électorales

**Attention : les inscriptions seront closes le 31 décembre**

Si vous n'êtes pas inscrits et si vous ne pouvez pas vous rendre à la permanence de la mairie le jeudi de 17 h à 18 h, vous pourrez encore vous inscrire pendant la journée du samedi 31 décembre en prenant rendez-vous par téléphone auprès de Suzanne PONT (Tél. 06.47.90.50.28).



## CLIC !

Pour toute question d'ordre social,  
Christelle RAUZY et Patricia LAVILLE sont à votre écoute  
au Centre Médico-social du Santoulis à Luzenac  
Tél. 05.61.03.26.84 et 06.89.49.57.41  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h  
et l'après-midi sur rendez-vous.





## Attention au monoxyde de carbone !

Ce gaz très dangereux, qui ne se voit pas et ne se sent pas vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au bois, au charbon, à l'essence, au fuel, à l'éthanol et qui ne fonctionnent pas bien.

Ils peuvent aussi provenir de barbecues, cheminées, groupes électrogènes ou moteurs à essence ou gasoil.



Pour se protéger :



- Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel et penser à lui demander une attestation d'entretien. Penser aussi, lors de l'installation d'une chaudière, à demander une attestation de conformité !
  - Ne pas utiliser d'appareil de cuisson pour se chauffer (barbecue, brasero, cuisinière...).
  - Utiliser un groupe électrogène seulement à l'extérieur.
- Eviter de brûler du bois vernis ou peint.
  - Aérer le logement au moins 10 minutes par jour et ne pas boucher les grilles d'aération.
  - Ne pas laisser un moteur de voiture en marche dans un garage.

En cas d'urgence, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, ouvrez portes et fenêtre, arrêtez les appareils de chauffage et cuisson, sortez de chez vous... Et si nécessaire, appeler les pompiers (le 18) ou le SAMU (le 15).

## Logement

### Au revoir ...

... à la famille CALCAGNI qui a quitté l'appartement du presbytère

L'employé communal réalise quelques travaux dans ce logement qui pourra ensuite être proposé à la location. Des affiches ont d'ores et déjà été transmises dans diverses administrations et entreprises.



## La vie des associations

### B. de Planissoles : repas d'automne



Azimat - Quel succès !

Même s'il fallait s'y attendre, le succès de l'azimat a été total. Il faudrait commencer par mettre à l'honneur celle qui en a eu l'idée, Suzanne, celle qui a porté la manifestation de bout en bout, Suzanne encore, et ceux qui ont fait qu'un maximum de monde a pu bénéficier de cette soirée, Suzanne toujours et ... notre précieux Serge.

Que de tracas pour contenter un maximum de personnes !

Mais quelle joie d'entendre les murmures de satisfaction face à ce plat

plantureux confectionné par Jean Luc ! Des croûtons, du fromage pour tremper la soupe et puis ces viandes, ces légumes ! Un vrai bonheur ! Il fallait la guitare et les chansons de Maurice, de Jean François et de Christian, sans oublier les blagues de Jeannot et de Paul, pour finir de régaler les convives.





Que dire du jus de pommes pressées par Jean Jacques aidé de Serge, de Laurent et de Marcel, qui a accompagné de fort bonne manière les crêpes confectionnées par Gaby, Josée, Evelyne, Suzanne, Berthe.

On l'aura compris, beaucoup ont mis la main à la pâte pour que la soirée soit une réussite. Et nous n'oublions pas de remercier aussi, tous ceux qui, en fin de soirée ou le lendemain, sont venus prêter main forte pour le rangement ou le nettoyage, une façon supplémentaire d'encourager l'équipe.



La prochaine manifestation nous aidera à sortir de la léthargie de l'hiver. Retenez la date : samedi 17 mars, après-midi oreillettes !

Petit à petit, ce sera l'été avec le Feu de la Saint-Jean, le 23 juin 2018.

Randonnées le 21 juillet à Soulcem, et le 11 août à la montagne de Causcou.

Vide-grenier et rallye le 18 août.

Assemblée générale le 12 août à 15 h (date qui peut être modifiée).

Pour l'heure, certaines dates ne sont pas fixées, la nuit des étoiles ou la sortie au jardin extraordinaire de Lieurac.

A suivre, donc !

Josée, Vice-Présidente

## **Le clocher de Causcou et Bestiac**



Merci à toutes les personnes qui ont adhéré à l'association ou fait un don. Ces généreuses contributions seront utilisées en 2018 pour la rénovation de la chapelle des fonts baptismaux qui accueillera ensuite le petit musée du « Trésor de l'église ».

→ Les boiseries du chœur refaites à neuf par l'entreprise Mora de Belcaire

## **Le trail de Causcou 2018**

Il aura lieu le samedi 4 août. Organisé par l'AICA de Causcou et Bestiac, il se déroulera sur un parcours de 11,4 kms avec un dénivelé de 1.065 m.

Une marche nordique est prévue sur le même itinéraire ainsi qu'une randonnée familiale de 6,4 kms.

Et tout le monde se retrouvera autour d'un repas.







# CAUSSOU



***Les élus et le personnel de la commune de Caussou  
vous souhaitent un joyeux Noël,  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018  
et vous invitent à une réunion d'information et d'échanges  
au cours de laquelle le maire présentera  
le bilan 2017 et les perspectives 2018 de l'action municipale  
le samedi 13 janvier 2018 à 16h30  
à la salle des fêtes***

***La réunion sera suivie de l'échange des vœux  
et du partage de la galette des rois***

